



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1591-07

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1591-07 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin d'ajouter des voies publiques désignées « rues actives » à l'annexe A-1 et de réduire à 30 km/h la limite de vitesse sur le chemin des Chenaux**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 16 octobre 2023.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)